

# DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – 2025



## Fondement du DOB

- ❖ Le débat d'orientations budgétaires constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire des communes et, par conséquent, son non-respect entache d'illégalité la délibération adoptant le budget primitif .
- ❖ Le rapport vise à montrer les données essentielles à prendre en compte pour définir les lignes directrices du budget 2025. Il s'agit à ce stade de présenter les données fondamentales et une première esquisse destinée à servir de base aux travaux des commissions et de l'Assemblée.
- ❖ Le document établi dans cette perspective préfigurera ce que pourrait être la section de fonctionnement , son équilibre et la marge de manœuvre éventuelle pour financer la section d'investissement.
- ❖ Le débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans le contexte économique et financier national, intégrant les mesures prévues par la loi de finances spéciale. Ces orientations budgétaires sont aussi marquées par des mesures propres à la Commune.

▶ <b>Les finances locales en 2025</b>	
1. La loi spéciale : chronologie des faits	page 4
2. Le contexte macro économique	page 7
3. Atténuation de l'inflation	page 8
4. La revalorisation forfaitaire des bases	page 9
5. Redressements des comptes publics	page 10
6. Concours de l'Etat aux collectivités	page 12
7. Les mesures législatives	page 19
▶ <b>Les données propres à la commune</b>	
1. Les charges de structure	page 22
2. Les charges courantes de fonctionnement	page 24
3. Les ressources de fonctionnement – approche de la fiscalité 2025	page 30
4. Les investissements 2025	page 33
5. Les comptes de résultat 2024	page 35
6. Etats des restes à réaliser	page 38
7. Maquette et prospective du budget prévisionnel 2025	page 42
Lexique	page 46

# 1-La loi spéciale : chronologie des faits



05/12/2024

## Démission du Gouvernement

À la suite de la motion de censure du Gouvernement sur le PLFSS (art. 49 alinéa 3 Constitution) et **suspension des débats au Parlement sur les textes financiers.**



30/12/2024

Promulgation du [décret n°2024-1253](#) portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics



20/12/2024

## Promulgation de la [loi spéciale](#) (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

[09/12/2024](#) Avis du Conseil d'État relatif à l'interprétation de l'article 45 LOLF (notamment sur l'intégration des prélèvements sur recettes)

[11/12/2024](#) Dépôt à l'AN du Projet de loi spéciale

[16/12/2024](#) Adoption par l'Assemblée nationale

[18/12/2024](#) Adoption par le Sénat

[20/12/2024](#) Promulgation par le Président de la République



15/01/2025

Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2025 au Sénat ; vote prévu le 23 janvier

- ❖ La loi spéciale promulguée le 20/12/2024, a été publiée au Journal officiel du 21/12/2024. Cette loi spéciale **ne remplace pas le budget**, elle autorise seulement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.
- ❖ **Elle contient quatre articles :**
  - **Art. 1 :** en attendant l'entrée en vigueur d'une nouvelle LFI, cet article autorise la perception des ressources de l'État mais aussi des impositions de toutes natures affectées à d'autres personnes morales que l'État. Les impositions des collectivités locales sont donc bien concernées par cet article. Ces dernières percevront les douzièmes de fiscalité conformément aux règles de calcul en vigueur (132,9 Md€ ouverts dans le décret au titre des services votés sur le compte d'avances aux collectivités locales).
  - **Art. 2 :** cet article a été ajouté afin de garantir la perception par les collectivités locales des prélèvements opérés sur les recettes de l'État (cf. dispositions propres aux PSR et à la DGF) évalués au montant de la LFI de 2024, soit 45,058 Md€. Cet article dresse la liste des PSR et de leur montant.
  - **Art. 3 :** cet article autorise le ministre chargé des finances à procéder à l'emprunt jusqu'à l'entrée en vigueur de la LFI.
  - **Art. 4 :** cet article autorise différents organismes sociaux (ACOSS, CPR, CANSSM, CNRACL) à recourir à des ressources non permanentes pour la couverture de leurs besoins de trésorerie, dans l'attente du vote de la LFSS. Cet article vise à garantir la continuité des paiements et remboursements des prestations de sécurité sociale début 2025.

- ❖ Une fois la loi spéciale promulguée, le Gouvernement est autorisé à prendre un décret ouvrant les crédits nécessaires à la continuité des services publics, à compter du 1er janvier 2025 et dans l'attente d'une loi de finances pour 2025.
- ❖ Une circulaire interministérielle du 12 décembre est venue apporter des précisions quant à la mise en œuvre de ce décret. Plusieurs principes ont été posés :

- **2024 comme plafond mais pas de plancher...**

Le décret ouvre des crédits uniquement pour les « services votés », c'est à dire dans la limite des crédits inscrits en loi de finances pour 2024. Cette référence aux niveaux 2024 constitue une limite haute à ne pas dépasser mais les crédits ouverts peuvent être inférieurs.

- **... sauf la nécessité de poursuivre l'exécution des services publics**

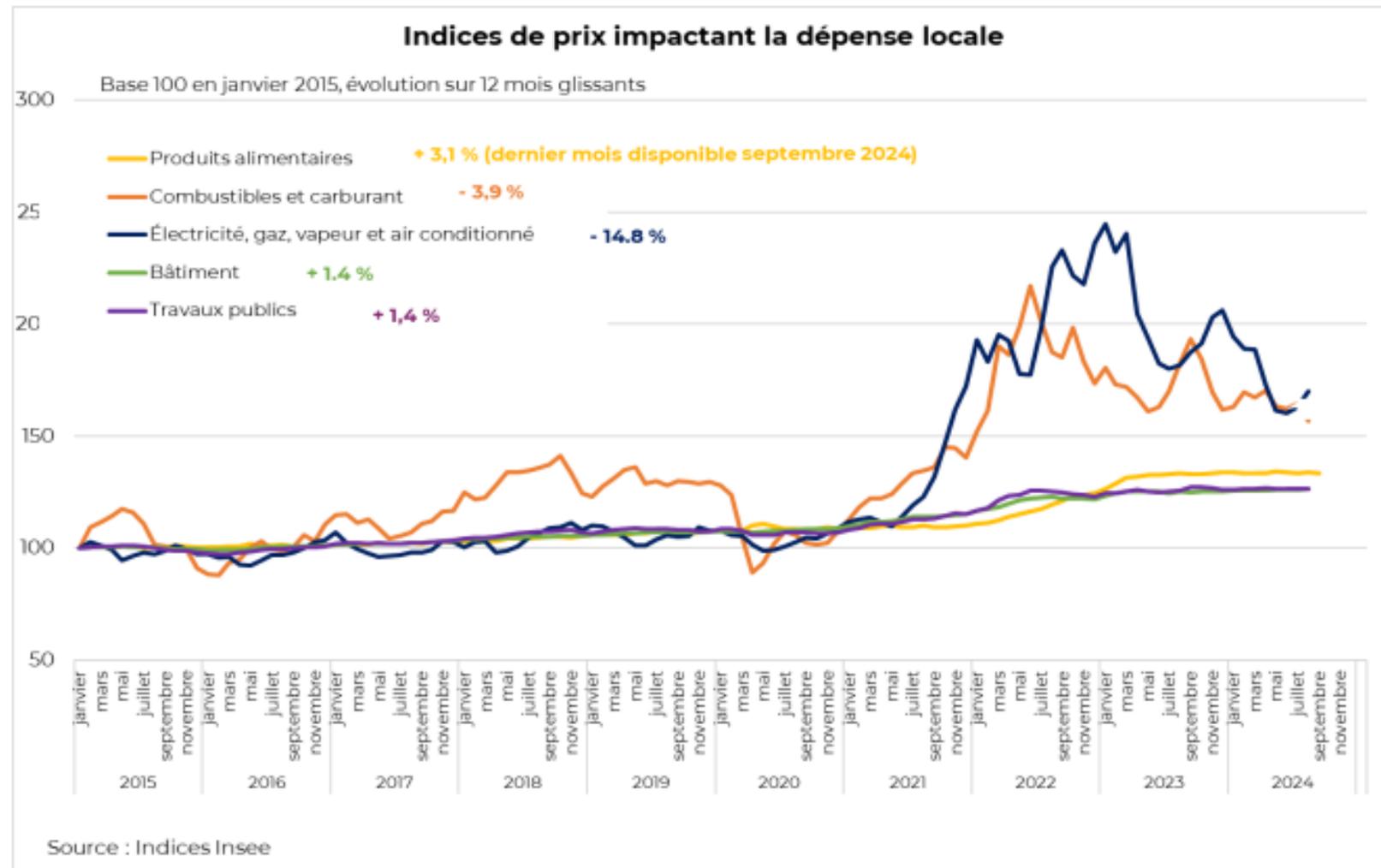
Les crédits ouverts doivent permettre a minima le maintien des services publics dans les conditions approuvées par le Parlement pour 2024. La continuité des services publics se traduit notamment par le financement de la rémunération des agents publics, le fonctionnement courant des services et les dispositifs d'interventions obligatoires.

- **Suspension des dotations, des subventions et des revalorisations salariales** Il est bien précisé qu'aucune dépense nouvelle (sauf urgence nationale) ne sera mise en œuvre. Des précisions sont apportées pour certaines dépenses : seuls seront financés les projets d'investissement déjà en cours de réalisation et ceux relevant d'un besoin urgent ; les mesures de revalorisations salariales seront mises en attente ; les dépenses discrétionnaires comme les dotations, subventions, appels à projets et soutiens divers sont suspendus.
- **Application de ces principes à l'État, ses organismes, aux établissements de sécurité sociale, et aux collectivités territoriales dans le respect du principe de libre administration**

## 2- Le contexte macro économique

- ❖ **Taux de croissance du PIB (en volume)**
  - +1,1 % en 2024 contre 0,9 % en 2023 et 2,6 % en 2022
  - +1,1 % en 2025
- ❖ **Taux de croissance des prix à la consommation (en moyenne annuelle)**
  - 2,1 % en 2024, contre 4,9 % en 2023 et 5,2 % en 2022 <sup>?</sup>
  - 1,8 % en 2025
- ❖ **Déficit public**
  - 6,1 % du P.I.B. en 2024 après 5,5 % en 2023 et 4,7 % en 2022
  - 5 % du PIB en 2025 (5,4 % après l'adoption par le Sénat de la première partie)
- ❖ **Taux d'intérêt** : Après la remontée brutale de 2022, assouplissement progressif des conditions fixées par la Banque centrale européenne, mais élargissement de l'écart entre les taux longs français et allemands et forte incertitude sur les marchés financiers résultant du contexte politique

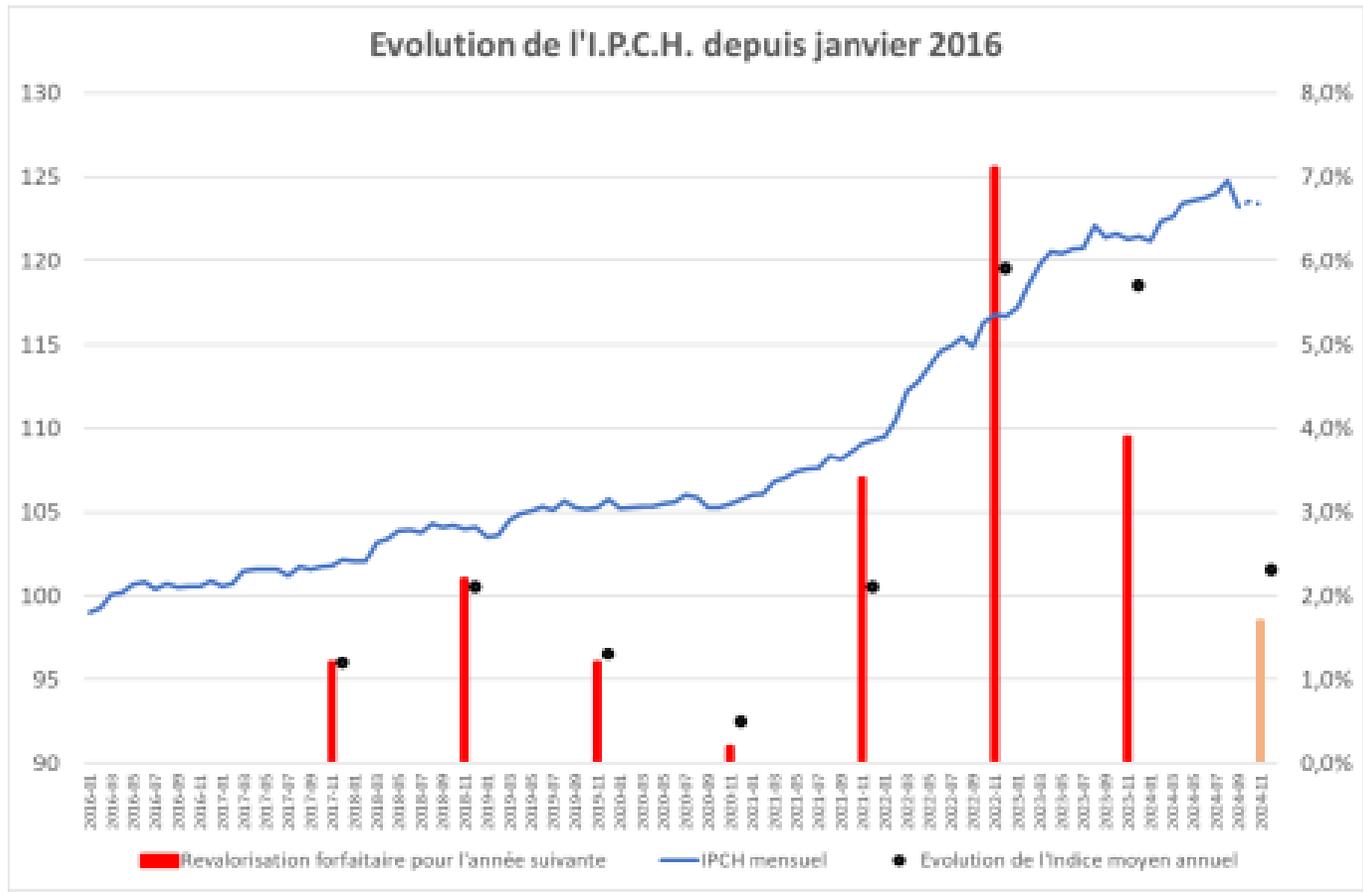
# 3- Atténuation de l'inflation



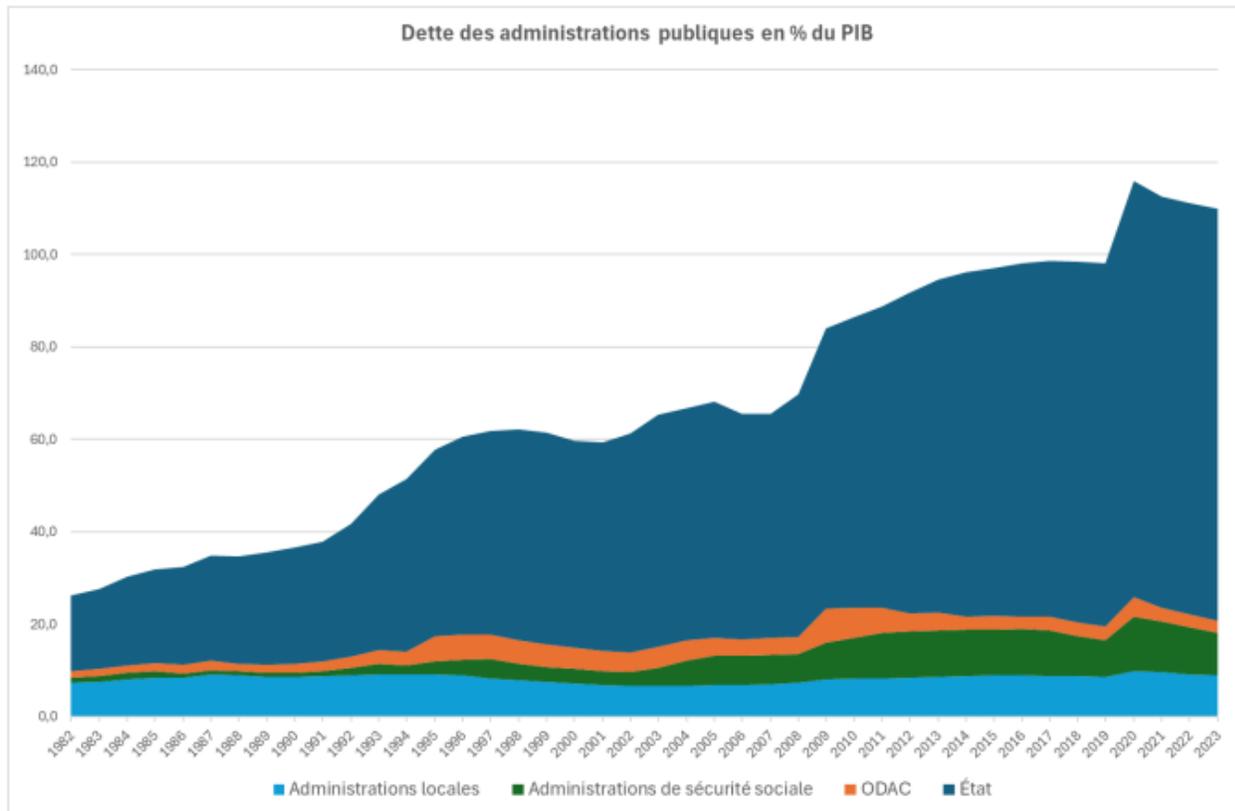
# 4- Revalorisation forfaitaire des bases

**Rappel de la règle :** évolution (positive) de l'indice des prix à la consommation harmonisé (I.P.C.H.) de novembre n-2 à novembre n-1

Application en 2024 : +3,9 %  
**Prévision pour 2025 : +1,7 %**  
 sur la base de l'indice provisoire de novembre 2024

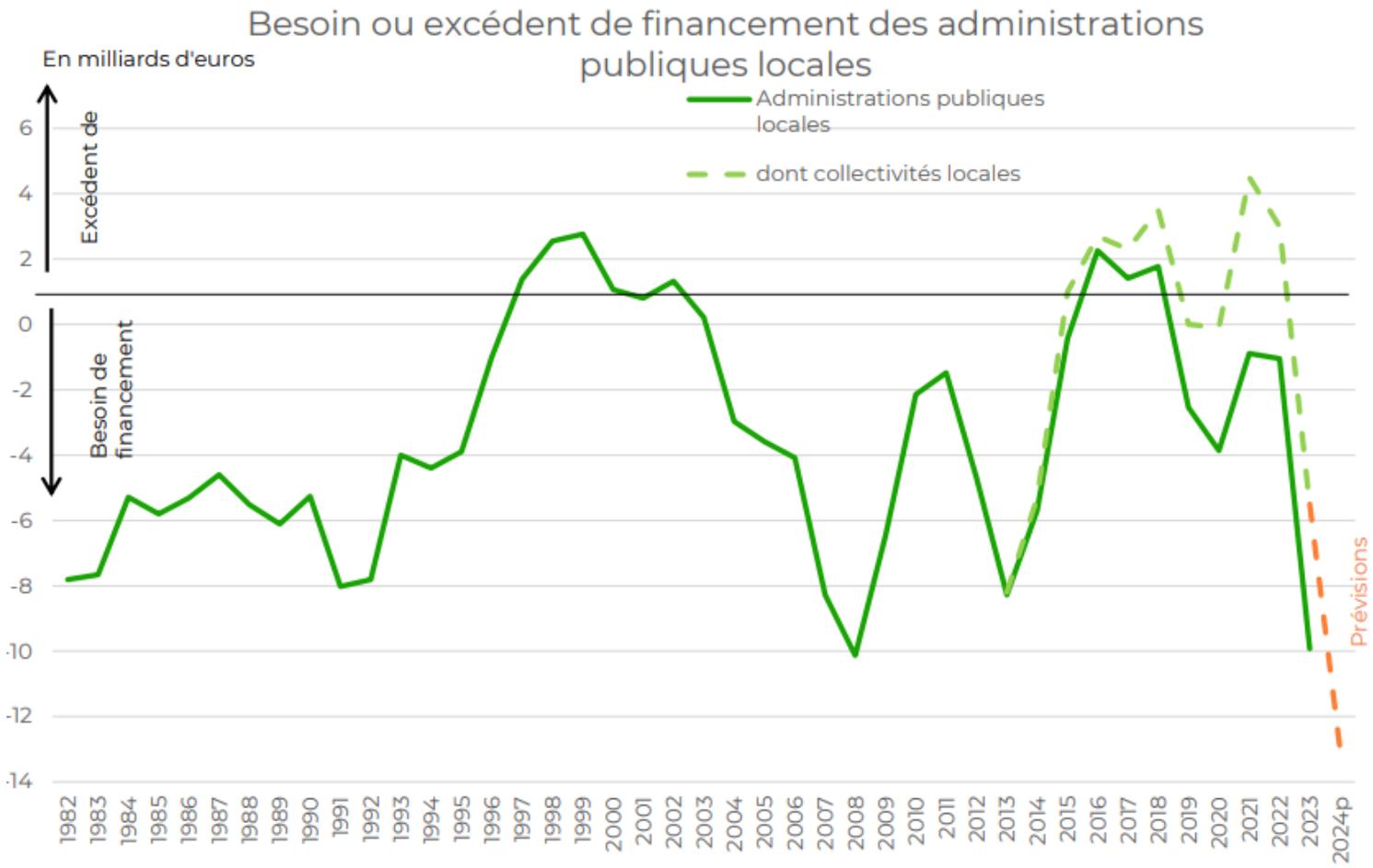


# 5- Redressement des comptes publics



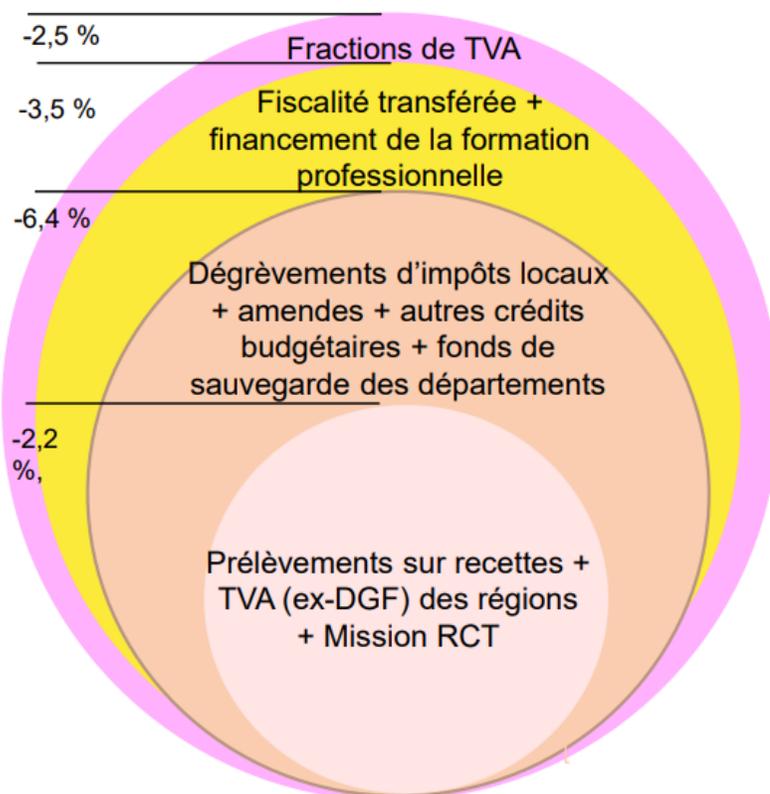
- ❖ Une loi de programmation déjà caduque
- ❖ Un programme de stabilité excessivement ambitieux
- ❖ Le handicap du coût de la dette de l'Etat au regard de l'évolution des taux d'intérêt
- ❖ Une dette inégalement répartie

# Collectivités locales et déficit public : quelle réalité ?



# 6- Concours de l'Etat aux collectivités

Évolution à périmètre constant (calculs LBP)



**(1)+(2)+(3)+(4) Transferts financiers élargis  
151 Mds€ dans le PLF pour 2025  
dont fractions de TVA 47,1 Mds€**

**(1)+(2)+(3) Transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales  
104,0 Mds€ dans le PLF pour 2025  
dont fiscalité transférée 38,6 Mds€**

**(1)+(2) Transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales hors fiscalité transférée et formation professionnelle  
64 Mds€ dans le PLF pour 2025**

**(1) Concours financiers de l'État aux collectivités territoriales  
53,4 Mds€ dans le PLF pour 2025**

CO - Public

## La DGF

### ❖ Gages à financer :

- Uniquement l'évolution démographique des communes (environ 25,6 M€)
- La croissance de la péréquation communale (290 M€) et d'une partie de la dotation d'intercommunalité (90 M€)

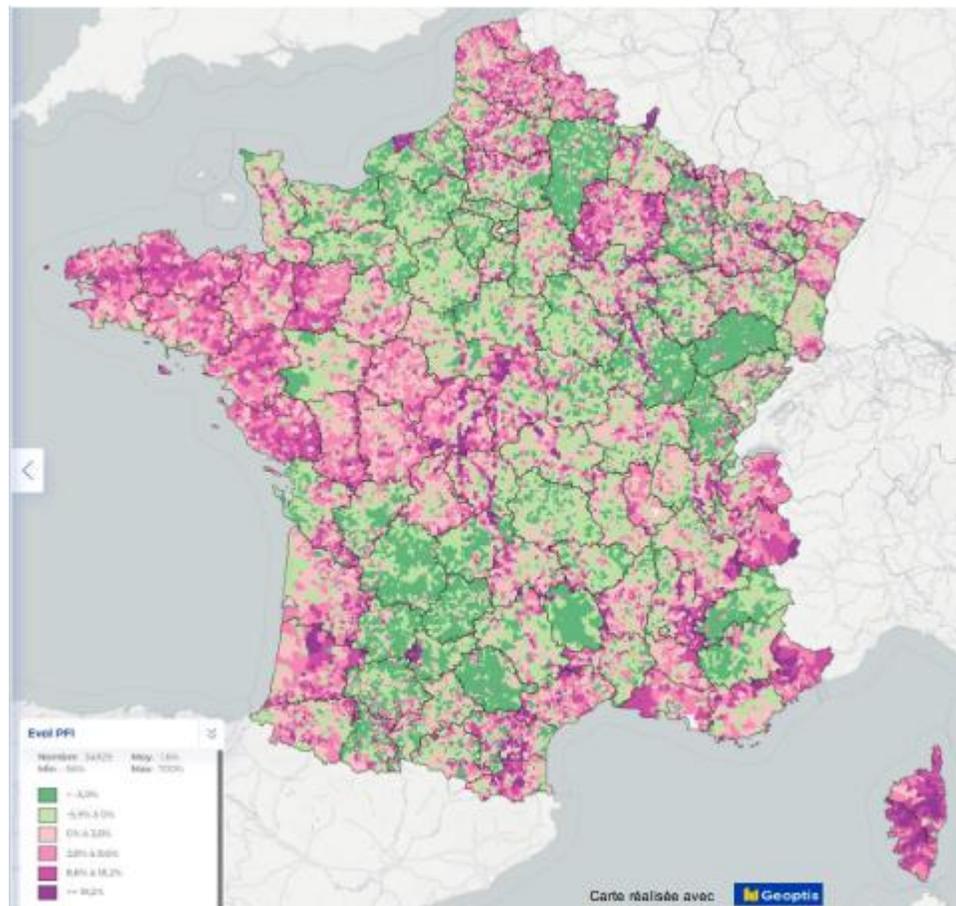
### Conseils pour le vote du budget :

- Anticiper des évolutions individuelles proches de celles constatées en 2022 en raison du gel, adopté au Sénat, du montant global de la DGF. Mais...
- ...sous réserve des effets sur les indicateurs (potentiel financier, effort fiscal, produits « ex-TP ») de la nouvelle réduction des fractions de correction

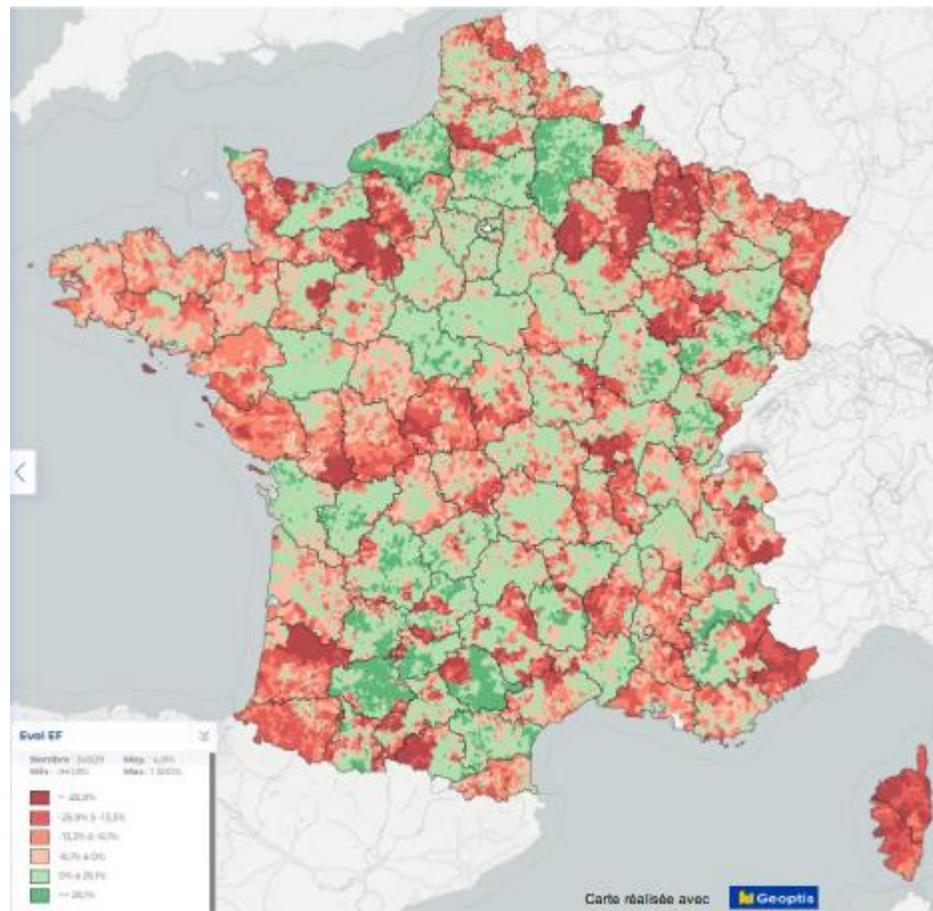
## Redistribution horizontale interne à la DGF

- ❖ Ces « fractions de correction » (à ne pas confondre avec les « coefficients correcteurs », mis en place en 2021 dans le cadre du transfert aux communes du foncier bâti départemental) ont été calculées en 2022 pour faciliter le passage des nouvelles règles de calcul du potentiel fiscal et de l'effort fiscal des communes, ainsi que du potentiel fiscal agrégé et de l'effort fiscal agrégé des ensembles intercommunaux (pour le F.P.I.C.). Elles sont censées s'éteindre en 2028, par paliers annuels.
- ❖ Les cartes ci-après montrent, sur la base des données utilisées en 2024 pour la répartition de la D.G.F. et du F.P.I.C., ce que seraient les évolutions entre 2024 et 2028. En rouge ou en rose, figurent les territoires enregistrant une augmentation de leur potentiel fiscal, ou une diminution de leur effort fiscal (et donc seraient impactées de façon défavorable dans le calcul des dotations) ; en vert, ceux qui au contraire enregistrent une diminution de leur potentiel fiscal ou une augmentation de leur effort fiscal (avec un effet favorable dans le calcul).
- ❖ Les évolutions sont celles des rapports à la moyenne (de chaque strate, ou nationale pour les ensembles intercommunaux) du potentiel fiscal ou de l'effort fiscal de chaque territoire, compte tenu de l'évolution naturelle des dites moyennes entre 2024 et 2028 du fait même de la suppression des fractions de correction.
- ❖ Attention : ces simulations sont réalisées toutes choses égales par ailleurs ; elles ne présument donc nullement de ce que seront les calculs effectifs en 2028, qui dépendent de la situation réelle des collectivités à ce moment-là.

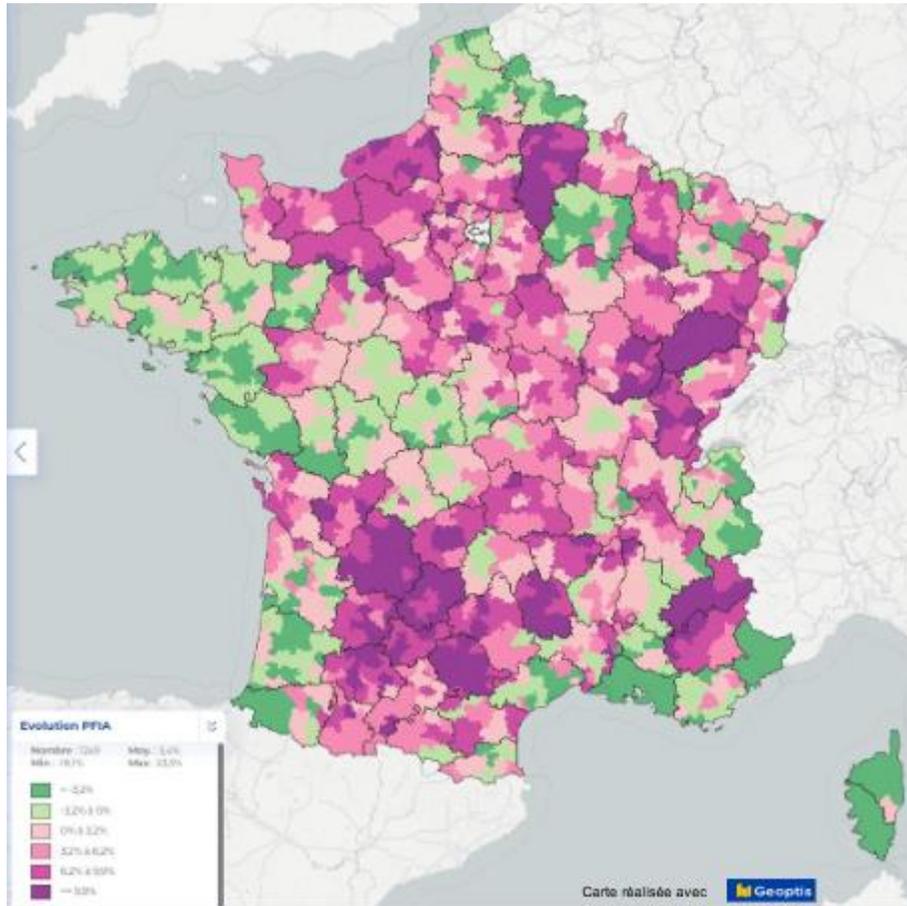
## Évolution du Potentiel Financier entre 2024 et 2028 pour les communes



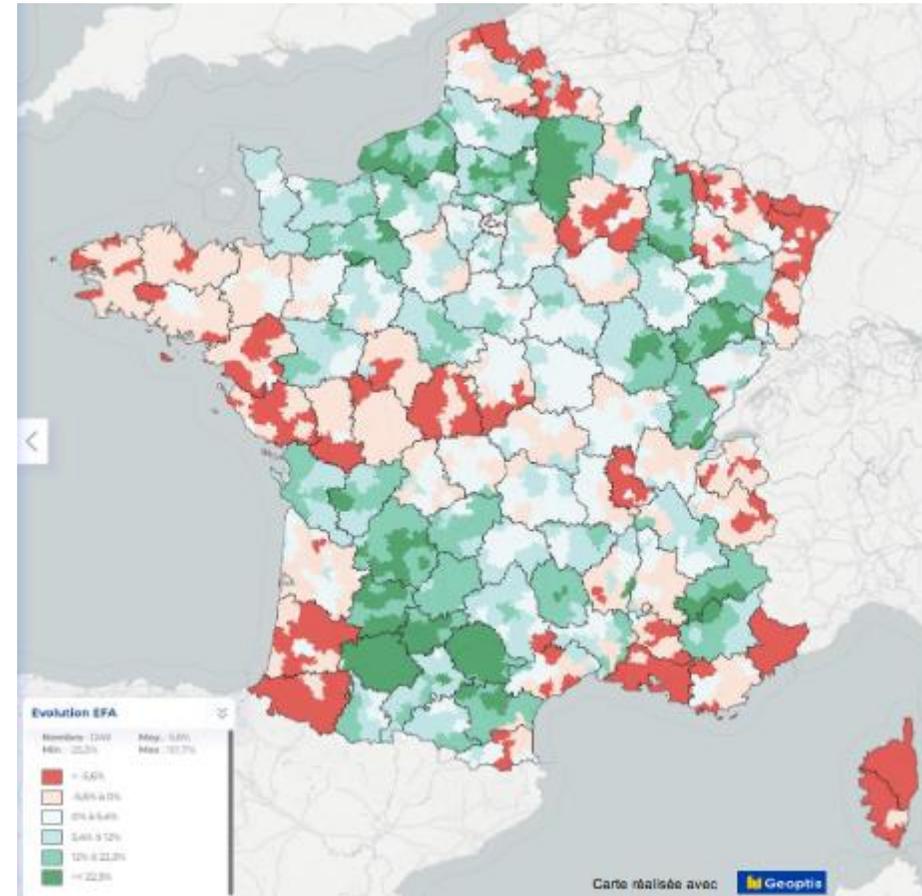
## Évolution de l'effort fiscal entre 2024 et 2028 pour les communes



# Évolution du Potentiel Financier entre 2024 et 2028 pour les ensembles intercommunaux



# Évolution de l'effort fiscal entre 2024 et 2028 pour les ensembles intercommunaux



# Dotations d'investissement

## ❖ Enveloppes budgétaires significatives

**Conseil pour le vote du budget :** être prudent sur les recettes d'investissement à prévoir en 2025 au titre des opérations ayant fait l'objet d'un arrêté d'attribution de la part de l'État ; à plus forte raison, au titre des projets non encore validés.

Dotation	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
D.E.T.R.	1 046,0 (-)	924,2 (+ 8,5)
D.S.I.L.	570,0 (-)	531,7 (-17,7)
D.S.I.L. exceptionnelle	0,0 (-)	114,4 (+3,5)
D.P.V.	150,0 (-)	130,1 (+ 2,3)
Dotation titres sécurisés	100,0 (-)	100,0 (-)
Dotation aménités rurales	100,0 (-)	100,0 (-)
D.S.I.D.	211,9 (-)	167,7 (+ 12,8)
D.D.E.C.	326,3 (-)	326,3 (-)
D.R.E.S.	661,2 (-)	661,2 (-)
Fonds « vert »	1 000,0 (-1 499,0)	1 142,9 (+ 18,9)

## Dotations d'investissement : FCTVA

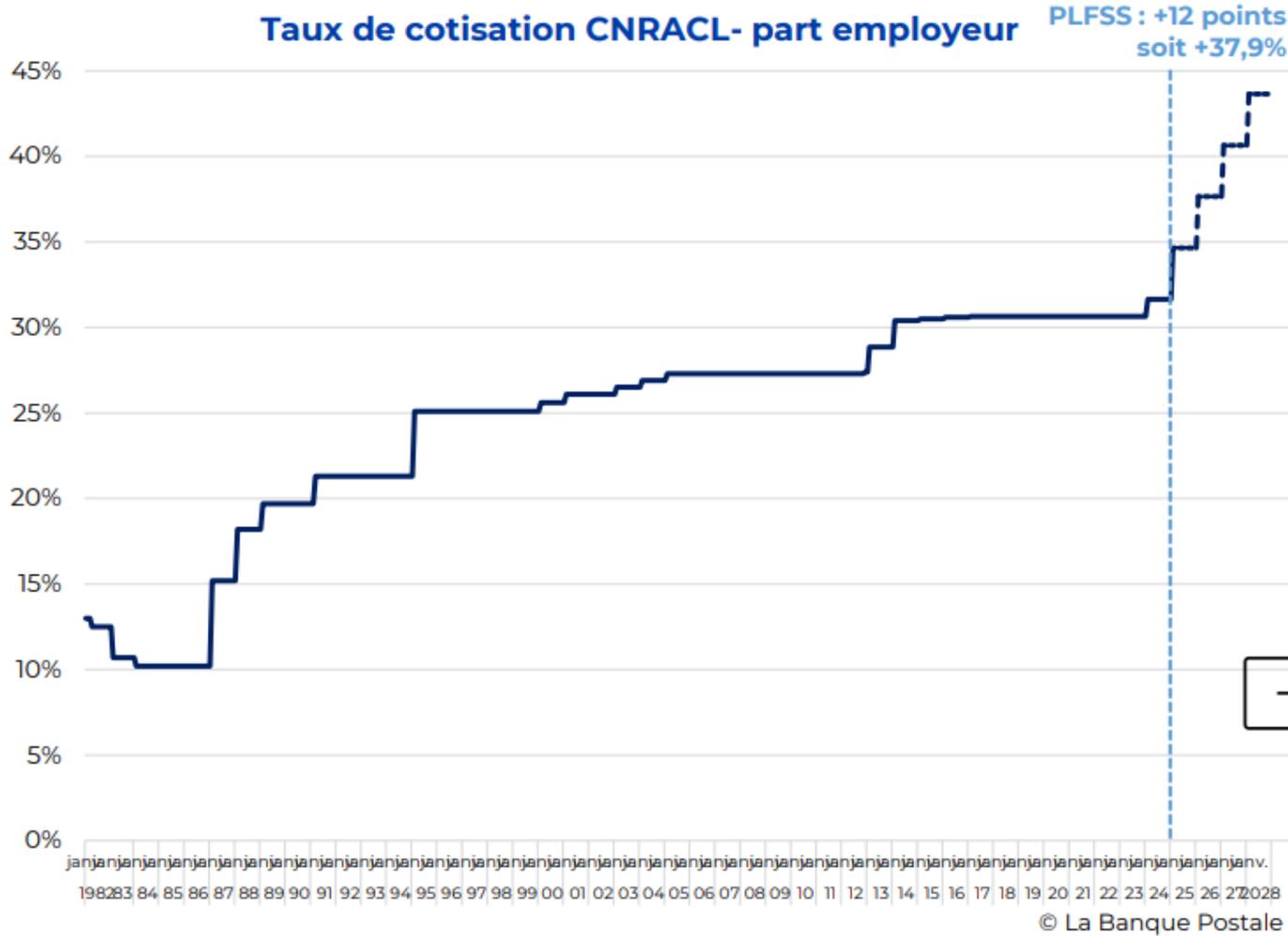
- ❖ Une réduction du taux de concours à 14,850 % était envisagée contre 16,404 % précédemment
  - Maintien du taux de concours à 5,6 % pour l'informatique en nuage
  - Suppression de l'éligibilité des dépenses de fonctionnement a priori pour celles réalisées à partir de 2025
- ❖ Application aux montants attribués à partir de 2025 quel que soit le millésime des dépenses prises en compte

Un amendement gouvernemental avait été déposé pour supprimer le caractère rétroactif de ces dispositions

Le Sénat a supprimé cet article : le taux restera à 16,404 %

# 7- Mesures législatives

## Taux de cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales



**Rappel :** le PLFSS pour 2025, rejeté du fait de l'adoption par l'Assemblée nationale le 4 décembre 2024 d'une motion de censure, incluait les conséquences d'une augmentation progressive du taux de cotisation à la CNRACL (cf. graphique à gauche).

Mais une telle augmentation ne relève que d'un décret dont un projet, soumis en décembre 2024 au Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) et au Conseil des Finances Locales (CFL), a reçu un avis défavorable des élus locaux.

Ces avis n'étant que consultatifs, un décret entérinant cette hausse pourrait être pris courant janvier. Une interrogation demeure cependant sur le rythme de progression.

(Pour aller plus loin : [rapport Igas-IGF-IGA sur la situation financière de la CNRACL](#))



*Le taux de cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2025, comme en 2023, à 9,88 % après 8,88 % en 2024. La baisse de 2024 visant à compenser la hausse simultanée d'un point de la cotisation employeur CNRACL est donc annulée.*

# Les données propres à la commune



- ❖ Le budget primitif 2025 est élaboré conformément à loi spéciale et la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025. Pour notre commune, nous pouvons espérer une stabilisation de la DGF à hauteur de 400 000 € pour l'année 2025.
- ❖ Une augmentation des bases fiscales de 1,7 %
- ❖ Une légère baisse des recettes des produits des services (prévisions prudentes)
- ❖ ....
- ❖ Après une année 2024 marquée par une inflation exceptionnelle, notamment dans le domaine de l'énergie et des denrées alimentaires, le budget 2025 reste soumis à cette forte pression et aux incertitudes, les efforts de bonne gestion mis en place depuis le début du mandat, à la fois en termes de maîtrise de la masse salariale et des dépenses de gestion par la mise en œuvre des réformes structurelles doivent se poursuivre car elles ne permettent pas de mettre en œuvre une politique d'investissements ambitieuse...

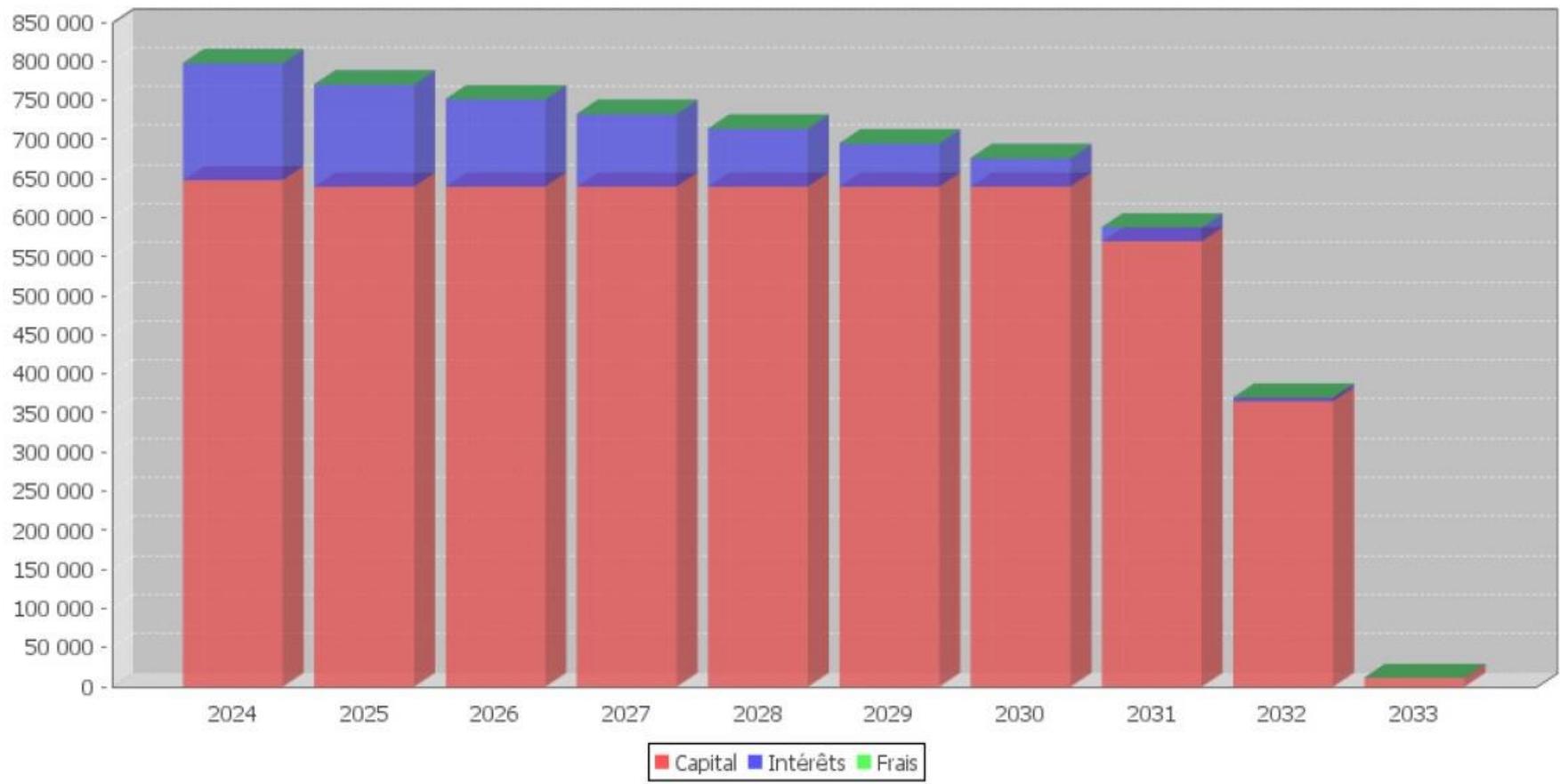
# 1 - Les charges de structure

- ❖ **Le service de la dette** : l'annuité prévisionnelle nette de remboursement s'établit au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à 762 771,46 € (contre 798 972,53 € en 2024, 904 207,79 € en 2023, 872 065,43 € en 2022, 876 157,41 € en 2021, 1 045 031,97 € en 2020, 1 190 049,54 € en 2019)
- ❖ Elle se répartit comme suit :
 

<b>BUDGET PRINCIPAL :</b>	CAPITAL	639 794,36 €
	INTERET	122 977,10 €
- ❖ Le montant de **l'encours total** est de 4 785 005,11 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025 contre 5 399 799,44 € en 2024
- ❖ L'endettement 2025 par habitant se monte à 468,37 € sur la base de 11 670 habitants résultant du dernier recensement.
- ❖ **ENCOURS DE LA DETTE :**  
 Encours de la dette / Produits de fonctionnement = **0,32**(→ **1,8 : endettement déjà important**)
- ❖ **MARGE D'AUTOFINANCEMENT COURANT :**  
 (Charges de fonctionnement + capital des emprunts) / produits de fonctionnement = **0,90** ( > **1 : normal**)
- ❖ **CAPACITE NETTE DE DESENDETTEMENT :**  
 Stock de la dette / autofinancement brut = **2,43**(→ **9 à 10 : alerte**)

# Echéancier prévisionnel de la dette

Annuités



## 2 - Les charges courantes de fonctionnement

### Les frais de personnel :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
8 697 684	8 637 915	8 785 034	9 131 306	9 192 946	8 837 463	8 894 616	9 016 230	9 464 287	9 567 130	9 661 685

### La structure des effectifs des agents permanents :

Filières professionnelles au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Fonctionnaires /stagiaires	Agents contractuels permanents	Total
Administrative	35	1	35
Technique	112	0	112
Culturelle	8	0	8
Sportive	3	0	3
Médico-sociale / sociale	23	0	23
Animation	27	0	27
Police	2	0	2
Total	210	1	210

Agent de droit privé	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CAE CUI	1	1	0	0	0				
Apprentissage	2	3	5	2	2	3	2	2	3
CDI	1	1	1	1	1	1			
Services civiques					2	0	1		
Total	4	5	6	3	5	4		2	3

- ❖ Sur ces bases, et en tenant compte qu'un ETP représente 1 607 heures de travail et en intégrant les promotions de grades alliées aux promotions d'échelons habituelles, l'enveloppe des frais de personnel 2025 est autour de 10 110 000 € pour le budget principal. (GVT : + 213 000 €)
- ❖ Un travail se poursuit sur la gestion des remplacements et la réorganisation des services lors des mouvements de personnel ou la réorientation de certaines missions.
- ❖ Les organisations peuvent évoluer au cours de l'année, une attention particulière est accordée à ce poste de dépenses afin d'allier le bon dimensionnement des services à la qualité du service rendu
- ❖ Les impacts en année pleine des mesures prises en 2024 ont été intégrés pour le prévisionnel 2025, à savoir : l'augmentation du point d'indice, les divers recrutements nécessaires au bon fonctionnement des services, les changements de quotité horaire, les départs en retraite et les disponibilités des agents avec les réorganisations qui en découlent.
  - Indemnité différentielle suite à la revalorisation du SMIC (Depuis novembre 2024)
  - +3 % sur les charges patronales CNRACL : 84 000 € (sur 4 ans)
  - Prime forfait mobilité durable 6 100 € ;
  - Participations au maintien de salaire et à la mutuelle à raison de 30 € mensuels par contrats labélisés pour la partie santé et une enveloppe de 170 000 € pour la partie prévoyance (+ 100 000 € par rapport à 2024).

A défaut de mesures compensatoires de la part de l'Etat, et devant la nécessité d'absorber de nouvelles charges sans altérer le service public, la ville devra poursuivre une logique d'optimisation et de redéploiement budgétaire. L'objectif d'amélioration de l'emploi est poursuivi (reclassements, amélioration des organisations, dispositif de signalement et de suivi des violences sexistes et sexuelles, de harcèlement et de discrimination)

# Prévisionnel 2025 du chapitre 012

Article	Article - Libellé	Crédits ouverts 2023	Réalisé 2023	Crédits ouverts 2024	Réalisé 2024	Propo 2025
6218	Autre personnel extérieur	0,00 €	1 499,65 €	0,00 €	1 632,25 €	<b>1 800,00 €</b>
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	35 000,00 €	28 263,00 €	40 000,00 €	28 362,00 €	<b>30 000,00 €</b>
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	166 000,00 €	152 818,00 €	160 000,00 €	159 187,00 €	<b>170 000,00 €</b>
64111	Rémunération principale titulaires	5 090 000,00 €	4 935 692,98 €	5 150 000,00 €	4 999 144,41 €	<b>5 200 000,00 €</b>
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	65 000,00 €	60 302,83 €	90 000,00 €	56 748,47 €	<b>60 000,00 €</b>
64113	NBI	4 700,00 €	369,20 €	1 000,00 €	0,00 €	
64118	Autres indemnités titulaires	870 000,00 €	821 330,54 €	853 000,00 €	809 737,02 €	<b>830 000,00 €</b>
64131	Rémunérations non tit.	530 000,00 €	646 648,41 €	590 000,00 €	654 325,30 €	<b>590 000,00 €</b>
64138	Autres indemnités non tit.	100 000,00 €	112 689,34 €	100 000,00 €	113 205,04 €	<b>100 000,00 €</b>
6417	Rémunérations des apprentis	17 000,00 €	16 264,20 €	17 000,00 €	19 434,60 €	<b>12 700,00 €</b>
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	989 919,46 €	1 000 000,00 €	959 268,71 €	<b>1 140 000,00 €</b>
6453	Cotisations aux caisses de retraites	950 000,00 €	1 601 514,44 €	1 640 000,00 €	1 656 192,72 €	<b>1 790 000,00 €</b>
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 620 000,00 €	30 932,33 €	30 000,00 €	31 695,00 €	<b>30 000,00 €</b>
6455	Cotisations pour assurance du personnel	26 000,00 €	101 064,43 €	110 000,00 €	105 746,86 €	<b>100 000,00 €</b>
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	109 000,00 €	7 131,00 €	9 000,00 €	1 792,00 €	<b>2 500,00 €</b>
64731	Allocations chômage versées directement	12 000,00 €		0,00 €	4 102,56 €	<b>0,00 €</b>
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	45 000,00 €	44 272,13 €	50 000,00 €	47 771,32 €	<b>50 000,00 €</b>
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00 €	3 134,33 €	4 000,00 €	2 882,22 €	<b>3 000,00 €</b>
6478	Autres charges sociales diverses	0,00 €	1 260,00 €			
Total		9 643 700,00 €	9 555 106,27 €	9 844 000,00 €	9 651 227,48 €	<b>10 110 000,00 €</b>

# Les autres charges courantes

**011 – charges à caractère général** : L'évolution 2024/2025 est ciblée, sur un maintien des dépenses de charges courantes par rapport au voté 2024, en intégrant une facture relative aux transports scolaires non payée sur 2024 (35 000 €), une AMO pour les panneaux lumineux (17 000 €), 88 000 € pour le schéma directeur des eaux pluviales, en tenant compte des augmentations des contrats d'assurance (+140 000 €), soit un prévisionnel à **4 049 000 €**

✓ *Détails du 011 sur la diapo suivante*

## 65 : les subventions

- ✓ subventions versées aux associations soit 545 000 € + 3 000 € pour aide à Mayotte
- ✓ Auxquels il faut ajouter 193 500€ estimés pour le CCAS

**Le total des charges de fonctionnement 2025 avoisine les 16 259 000 €**

### Objectif poursuivi :

- L'objectif est de maîtriser **nos dépenses de fonctionnement** pour consolider l'épargne nette garantissant le financement des projets d'investissements futurs. Pour améliorer notre autofinancement, le levier essentiel à actionner est de réduire nos dépenses, mais la situation actuelle ne permet plus d'actionner qu'un seul levier et il est essentiel d'actionner l'ensemble des leviers possibles (optimisation des recettes, adaptation des organisations, réorientation de l'action publique pour satisfaire les nouveaux besoins)
- De manière plus ou moins déterminée, avec des réussites mais aussi des difficultés, un pilotage plus stratégique des politiques publiques doit se poursuivre. C'est en connaissant son environnement et les attentes des publics que l'organisation publique pourra réaliser au mieux ses ambitions de résolution des problèmes de société. (participer au changement nécessaire pour s'inscrire dans les transitions écologiques, maintenir des services de qualité, poursuivre un développement plus durable pour préserver la qualité de vie de nos concitoyens)

# Détails 011

Centre de cout	Crédits ouverts 2025	Réalisé 2024	Crédits ouverts 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022
Animation Anim'Ados	11 500,00 €	10 711,35 €	11 500,00 €	10 163,84 €	9 098,46 €
Animation Conseil Municipal d'	3 250,00 €	716,57 €	8 400,00 €	604,00 €	7 227,41 €
Animation accueil de loisirs	38 000,00 €	34 922,79 €	38 000,00 €	34 094,89 €	37 923,37 €
Animation de la cité	- €	- €	- €	19 392,00 €	18 805,34 €
Animation projet jeune	4 800,00 €	4 622,45 €	4 800,00 €	- €	4 340,43 €
Archives	29 800,00 €	27 770,03 €	49 800,00 €	39 052,96 €	33 012,13 €
Assurances	218 800,00 €	78 032,56 €	84 700,00 €	65 582,97 €	56 274,93 €
Bâtiments	1 285 700,00 €	1 513 079,41 €	1 819 500,00 €	868 970,15 €	894 701,27 €
Cabinet	101 600,00 €	79 104,86 €	100 450,00 €	135 850,93 €	74 352,43 €
Cimetière	5 000,00 €	314,79 €	4 000,00 €	773,39 €	369,86 €
Communication	77 900,00 €	35 736,69 €	40 900,00 €	46 201,18 €	50 006,84 €
Culture	26 800,00 €	19 844,50 €	26 800,00 €	26 466,30 €	27 252,51 €
Education	115 460,00 €	59 312,94 €	115 395,00 €	90 535,88 €	90 570,74 €
Espace Jeunesse	21 625,00 €	15 345,40 €	21 625,00 €	23 793,89 €	24 532,44 €
Espace verts	85 800,00 €	74 415,99 €	80 500,00 €	68 174,07 €	70 904,85 €
Etat civil	9 700,00 €	861,52 €	15 535,00 €	2 877,37 €	616,68 €
Finance	99 000,00 €	129 296,57 €	126 000,00 €	115 125,21 €	105 233,52 €
Informatique	192 500,00 €	180 529,67 €	204 500,00 €	188 685,76 €	182 752,36 €
Magasin	89 100,00 €	85 133,41 €	90 000,00 €	84 116,77 €	69 255,96 €

# Détails 011

Centre de cout	Crédits ouverts 2025	Réalisé 2024	Crédits ouverts 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022
Marché public	2 500,00 €	3 756,00 €	7 000,00 €	2 712,00 €	4 596,00 €
Médiathèque	57 660,00 €	52 027,47 €	57 660,00 €	56 160,96 €	50 006,40 €
PAEJ quartiers	73 940,00 €	51 116,59 €	73 940,00 €	65 275,68 €	53 394,13 €
Parc auto	193 900,00 €	177 171,81 €	190 000,00 €	173 371,36 €	182 741,10 €
Patrimoine	4 150,00 €	788,52 €	5 980,00 €	328,72 €	9 928,14 €
Petite enfance - LAEP	3 075,00 €	1 816,93 €	3 050,00 €	1 208,33 €	465,58 €
Petite enfance - Microcrèche	31 550,00 €	25 683,82 €	29 750,00 €	28 759,40 €	27 977,09 €
Petite enfance - Multi accueil	4 850,00 €	4 187,71 €	4 850,00 €	3 215,09 €	3 315,61 €
Petite enfance - RAM	1 950,00 €	1 305,47 €	1 950,00 €	1 460,76 €	1 696,65 €
Police Municipale	- €	4 557,11 €	- €	934,24 €	3 445,27 €
Prévention	9 700,00 €	1 461,18 €	16 500,00 €	15 999,72 €	30 057,05 €
Périscolaire Chanteglane	3 500,00 €	3 061,75 €	3 500,00 €	3 442,75 €	3 118,04 €
Périscolaire Jcarep	4 050,00 €	4 021,34 €	4 050,00 €	3 719,36 €	3 818,95 €
Ressources humaines	45 100,00 €	55 518,60 €	78 200,00 €	65 866,80 €	44 423,73 €
Restaurant scolaire	506 600,00 €	446 205,04 €	496 840,00 €	475 951,22 €	423 343,92 €
Règlementation	47 000,00 €	10 857,54 €	53 000,00 €	25 205,80 €	21 393,00 €
Sports manifestation	88 500,00 €	85 633,82 €	88 500,00 €	90 612,96 €	90 363,97 €
Urbanisme	5 500,00 €	5 738,20 €	5 325,00 €	18 665,49 €	9 126,00 €
Voirie réseaux	549 200,00 €	461 832,62 €	499 200,00 €	307 475,21 €	367 535,59 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 049 060,00 €</b>	<b>3 746 493,02 €</b>	<b>4 461 700,00 €</b>	<b>3 156 496,16 €</b>	<b>3 092 309,00 €</b>

## 3 - Les ressources de fonctionnement ...

### ❖ Les dotations de l'État

- A l'éclairage des mesures commentées dans la première partie, la DGF globale attendue au titre de l'exercice 2025 tourne autour de 400 000 €.
- La dotation de solidarité urbaine dont le montant 2024 avoisinerait 210 000 €
- Le FNGIR : 562 000 €
- La DCRTP : 229 000 € (-18%)

Chapitre 74	BPREC	BP	
Dotation forfaitaire des communes	400 000,00	400 000,00	
DSU des communes	210 000,00	210 000,00	
Autres participations Etat	20 000,00	20 000,00	dont 15 000 € DRAC
Participat° Départements	17 000,00	12 000,00	ALSH et petite enfance
Participation Caisses alloc. familiales	710 000,00	730 000,00	
Autres	38 000,00	10 000,00	CITEO
D.C.R.T.P.	281 000,00	229 000,00	PLF prévoit -17% du perçu 2024
État Compensation au titre des exonérations	460 000,00	474 000,00	
Attribution du fonds départemental de péréquation	50 000,00	35 000,00	PLF prévoit -21% du perçu 2024
Dotation pour les titres sécurisés	18 000,00	25 000,00	
<b>TOTAL</b>	<b>2 204 000,00</b>	<b>2 145 000,00</b>	

### ❖ Les versements de la communauté de communes

Les données financières ne peuvent se baser que sur la précédente CLECT dont le montant a été arrêté. Sur une base de la fiscalité perçue en 2000, au vu des transferts de charges enregistrés, et en intégrant les coûts des services mutualisés, de l'épicerie et du service instructeur, la dotation d'attribution de compensation devrait avoisiner : 3 107 000 €. La dotation de solidarité est évaluée à 76 000 €.



Le solde du FPIC pris en charge pour le calcul des AC est celui de 2018 et non plus celui de 2024 en l'absence d'informations de la part de l'Etat

# Les ressources de fonctionnement

## Les ressources fiscales

les estimations sont faites sur une base de 8 439 000 € à fiscalité constante et une augmentation de 1,7 % des bases.

## Les autres ressources fiscales (dotations de compensation, diverses taxes...)

les estimations sont faites sur les bases 2024

## Les Produits des Services

Sur la base des recettes perçues en 2024, une estimation prudente conduit à attendre sur 2025 :

→ 891 000 € sur le Budget Principal (restaurant scolaire, Halte garderie, garderie, ALSH, Animado, Micro-crèche, loyers...) – il est à noter que les remboursements des frais des personnels mis à disposition par la ville à la communauté de communes apparaissent dans les attributions de compensation (74)

Domaine	Proposition
CIMETIERE	35 000,00
Ptge de repas	210 000,00
ODP	13 000,00
VOIRIE	40 000,00
ALSH Petite E	240 000,00
RESTAURANT	260 000,00
RH camp PF	21 000,00
Rbst SCOT et Pont Levis	24 000,00
Rbst charges autres	48 000,00
	891 000,00

**Le total des recettes de fonctionnement 2025 avoisine les 16 097 000 €**



## 4 - Les investissements 2025

A ce stade de la préparation budgétaire, les investissements pressentis sur l'exercice s'appuient :

### En matière de dépenses

- Sur les restes à réaliser 2024
- Les propositions des commissions

### En matière de recettes

- Sur les restes à réaliser 2024
- Sur les subventions accordées par l'État, la Région, le Département, l'Europe au titre des projets susmentionnés en dépenses
- Sur enfin le Fonds de compensation de la T.V.A. estimé sur l'exercice à 363 000 € pour le budget principal (16,404 % sur un estimatif d'investissements n-1)

# Propositions d'investissements

- ❖ Assurer le montant des RAR
- ❖ Les préparations budgétaires étant en cours, un détail précis des opérations proposées par les commissions ne sont pas transmissibles, cependant pour travailler sur l'arbitrage des investissements, les prévisions budgétaires 2025 permettent de dégager un volume d'investissements global à contenir.
- ❖ Les commissions devront travailler sur ces bases pour prioriser les actions au vu des objectifs politiques fixés.
- ❖ La commission des finances arrêtera les propositions

## 5 -COMPTES DE RESULTAT 2024 - résultat global de clôture

années	excédents
2015	1 535 739,30
2016	2 956 946,36
2017	3 334 470,45
2018	3 637 615,66
2019	5 064 107,34
2020	4 077 423,69
2021	3 394 252,46
2022	4 830 150,96
2023	5 687 234,39
2024	5 351 740,54

### RAPPEL 2023

Budgets	section de fonctionnement	section d'investissement
Principal	5 431 676,10	-166 731,44
Camping	35 301,42	6 136,22
Régie Pompes funèbres	1 468,02	
Energie photovoltaïque	43 890,22	
<b>TOTAL</b>	<b>5 512 335,76</b>	<b>-160 595,22</b>

Soit un excédent global de clôture 2024 de : 5 351 740,54 €

Budgets	section de fonctionnement	section d'investissement
Principal	5 004 989,86	600 660,66
Camping	41 567,56	-2 358,20
Régie Pompes funèbres	1 950,60	
Energie photovoltaïque	40 423,91	
<b>TOTAL</b>	<b>5 088 931,93</b>	<b>598 302,46</b>

## Rétrospective des comptes administratifs

	2020	2021	2022	2023	CA 2024
<b>Fonds de roulement début d'exercice</b>	<b>5 032</b>	<b>4 051</b>	<b>3 340</b>	<b>4 770</b>	<b>5 605</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Produits des services (70)	686	815	953	929	951
Impôts et taxes (73)	11 694	11 836	11 961	12 321	13 003
<i>dont contributions directes (TF + TH) (73111)</i>	7 111	7 106	7 379	7 940	8 200
<i>dont attributions de compensation (73211)</i>	3 158	3 125	3 133	3 136	3 290
<i>dont FNGIR (73221)</i>	562	562	562	562	562
<i>dont taxe électricité (73218)</i>	225	232	188	116	355
Dotations et participations (74)	2 351	2 249	2 214	2 279	2 474
<i>dont DGF (74111)</i>	522	468	399	407	403
<i>dont DSU (741123)</i>	195	202	210	218	232
<i>dont CAF (7478222)</i>	860	728	690	736	915
<i>dont DCRTP (748312)</i>	281	281	281	281	275
Autres produits de gestion courante (75)	105	84	188	246	386
Atténuations de charges (013)	42	42	57	69	121
Reprises sur provisions (78)	32	-			54
Opérations d'ordre - travaux en régie (042)	265	258	259	13	8
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT (A)</b>	<b>15 175</b>	<b>15 284</b>	<b>15 632</b>	<b>15 857</b>	<b>16 997</b>
Charges à caractère général (011)	2 730	2 963	3 092	3 156	3 746
Charges de personnel (012)	8 895	9 016	9 464	9 567	9 661
Autres charges de gestion courantes (65)	1 213	995	1 025	1 038	1 173
Atténuations de produits FPIC (014)		3		32	
Autres (66 hors 66111, 68, 022)	32	-	1	16	43
Dotation aux amortissements (042)	871	1 054	1 050	861	890
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT (B)</b>	<b>13 741</b>	<b>14 031</b>	<b>14 632</b>	<b>14 670</b>	<b>15 513</b>
<b>EXCEDENT BRUT COURANT (A) - (B) = ©</b>	<b>1 434</b>	<b>1 253</b>	<b>1 000</b>	<b>1 187</b>	<b>1 484</b>

	2020	2021	2022	2023	CA 2024
Produits exceptionnels (77)	94	353	161	7	27
Charges exceptionnelles (67)	567	25	5	3	12
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (D)</b>	- 473	328	156	4	15
<b>EPARGNE DE GESTION E = (C) + (D)</b>	961	1 581	1 156	1 191	1 499
Intérêts de la dette (66111) (F)	155	136	132	164	151
<b>EPARGNE BRUTE G = E - F</b>	806	1 445	1 024	1 027	1 348
Capital de la dette (K)	890	740	740	740	648
<b>EPARGNE NETTE (G) - (K)</b>	- 84	705	284	287	700
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Epargne nette (autofinancement)	- 84	705	284	287	700
FCTVA / dotations-participations (10)	346	350	586	251	195
Subventions d'investissement	314	309	634	459	289
<i>dont RAR</i>			304		
Dotations aux amortissement	870	1 056	920	861	890
Autres	59	100	285		
<b>FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b>	1 505	2 520	2 709	1 858	2 074
Dépenses d'équipement directes	1 224	2 896	865	1 000	2 406
<i>dont RAR</i>					
Dépenses d'équipement indirectes (13)	-	-		10	
Autres	1 262	333	414	13	8
<b>DEPENSES (HORS ANNUITE EN CAPITAL)</b>	2 486	3 229	1 279	1 023	2 414
Emprunt					
<b>Variation du FDR (résultat de l'exercice)</b>	- 981	- 709	1 430	835	- 340
<b>Fonds de roulement fin d'exercice</b>	4 051	3 342	4 770	5 605	5 265

## 6 - Etats des restes 2024



# Dépenses

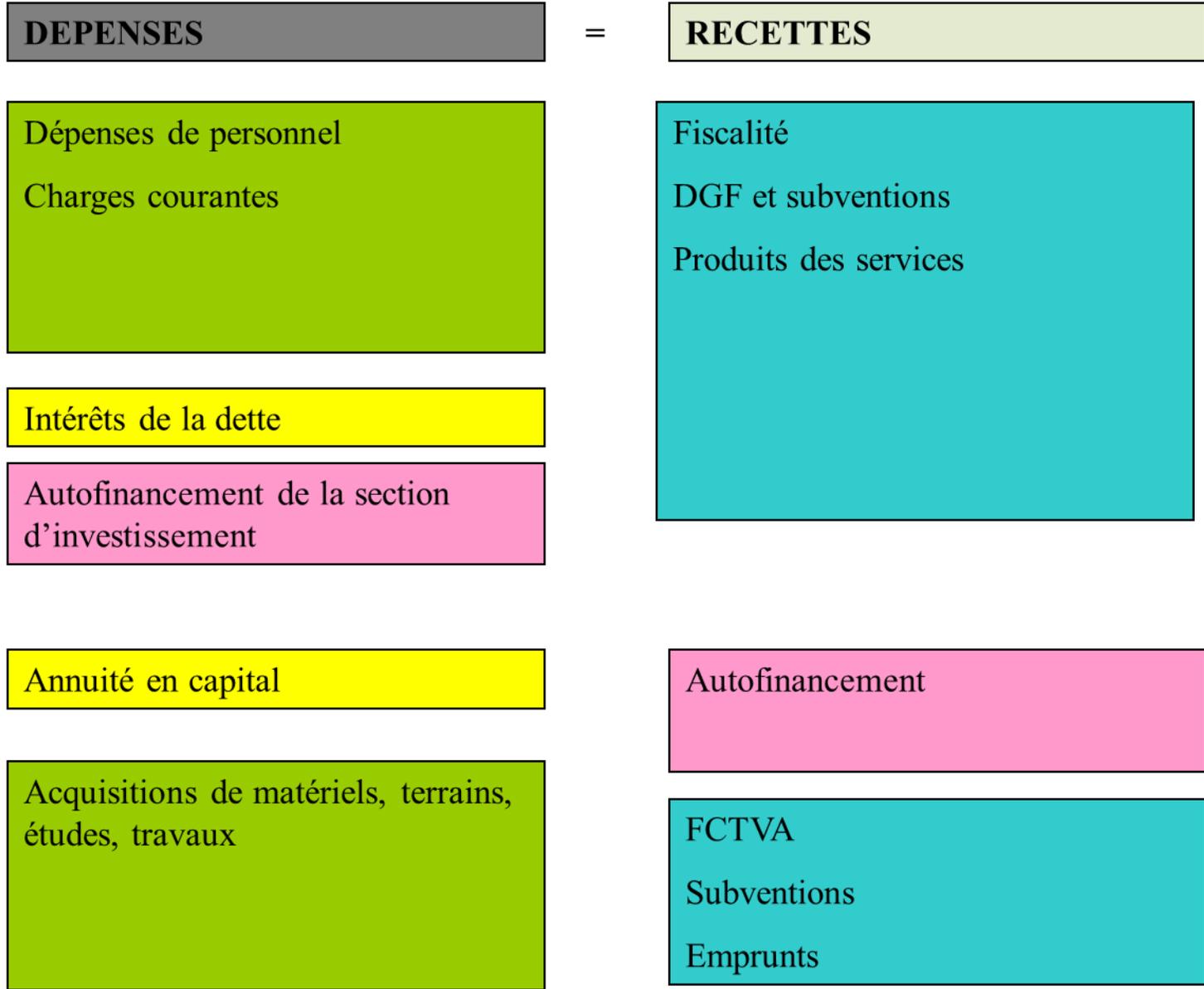
Article	Fournisseurs	Objet	Montant
2031	METTRY SAS	ETUDE DE FAISABILITE POUR L'AMENAGEMENT DU PATRIMOINE SCOLAIRE ET LA RELOCALISATION DU PÔLE PETITE ENF	16 200,00 €
2031	TRANSMOBILITE	Réalisation d'une étude sur la mobilité visant le centre-ville de Saint-Junien	48 215,00 €
2031	HEMIS AMO SARL	Étude de faisabilité pour le réaménagement de la place Lacôte	40 500,00 €
		<b>Sous Total chapitre 20</b>	<b>104 915,00 €</b>
2188	BLACHERE ILLUMINATION	CF24110136 ECLAIRAGE FESTIFS	293,00 €
2188	DEMUSSI	CF24110189 MOBILIER URBAIN VEGETALISATION CENTRE VILLE	23 971,00 €
2188	GLUTTON	CF24110187 CHARIOT DE VOIRIE	747,00 €
2188	SIGNAUX GIROD OUEST	DEV108117-1 BANC MORA	586,00 €
2188	MAVASA NOUVELLE AQUITAINE	DEVIS DE6365 SUPPORT SACS POUBELLE MURAL	849,00 €
2188	PATOUFER	(23) (1847) PLAQUES SIGNALETIQUES CIMETIERE	136,00 €
21848	UGAP	CF24110194 BUREAU	443,00 €
21848	UGAP	DEVIS 40426727 CHARIOT A LIVRES KORYTEM	1 340,00 €
21848	ALTIUS SAS	CF24090073 ARMOIRE HAUTEUR 1620 X L450 + 4 TABLETTES REGLABLES	656,00 €
2158	LEGALLAIS BOUCHARD	CF24110168 RENOUVELLEMENT MATERIEL VOIRIE	304,00 €
2158	LIMOUSIN NEGOCE	CF24110170 CUVE STOCKAGE FUEL PEHD	1 259,00 €
2158	MOULINJEUNE SA	CF24110161 JEU DE GODET REDUCTEUR POUR PLANTEAUSE A POMME DE TERRE	359,00 €
2158	UGAP	CF24110068 CHARIOT ET SHAMPOOINEUSE	1 684,00 €
2158	LEGALLAIS BOUCHARD	CF24110062 DESHUMIDIFICATEUR	608,00 €
2158	MOULINJEUNE SA	CF24100064 TONDEUSE TORO PROLINE KIT MULCHING	390,00 €
2158	MOULINJEUNE SA	CF24100060 TONDEUSE AS MOTOR MULCHING AS 510 4T	1 992,00 €
21534	UGAP	CF24110179 REMPLACEMENT CANDELABRE	5 399,00 €
21534	SEHV	CP24110045 REMPLACEMENT CANDELABRES	1 552,00 €
21534	SEHV	CP24110046 REMPLACEMENT MAS ACCIDENTE	1 972,00 €
21534	CONTAMINE SA ETS	(56) (1724) CP22110012 PROGRAMME 2022 REMPLACEMENT POINT EP	14 760,00 €
21534	SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE	(78) (50) (34) Cp19070031 remplacement points éclairage	7 314,00 €
21534	SEHV	(857) CP23030066 REMPLACEMENT POINT ECLAIRAGE 2023	3 990,00 €
21534	ENEDIS DR DU LIMOUSIN	(1655) Renforcement réseau électrique Henri Barbusse	51 700,00 €
21312	DEGOIS ELECTRICITE AUTOMATISMES	CP24110037 VISIOPHONIE ECOLE JOLIOT CURIE	6 696,00 €
21312	DEGOIS ELECTRICITE AUTOMATISMES	CP24110038 VISIOPHONIE ECOLE JOLIOT CURIE	4 044,00 €
21312	DEGOIS ELECTRICITE AUTOMATISMES	CP24110039 VISIOPHONIE ECOLE CACHIN	7 025,00 €
21312	DEGOIS ELECTRICITE AUTOMATISMES	CP24110036 VISIOPHONIE PERISCOLAIRE ECOLE JOLIOT CURIE	5 157,00 €
21312	APC	(10) (1918) CP22120019 POSE ET FOURNITURE CLOTURE ET PROTILLON	8 100,00 €
21312	DELAGE MENUISERIES	(1592) BON CP23110052 STORES OCCULTANTS DORTOIRS CHANTEMERLE	3 572,00 €
21841	UGAP	CF24110101 ARMOIRE A RIDEAU	528,00 €
21621	BRIN JEANETTE	RESTAURATION TABLEAU VALLEE D'ISSOIRE SOIR D'AUTOMNE JEAN TEILLIET	6 063,00 €
21621	BRIN JEANETTE	(1375) RESTAURATION DE TABLEAUX	450,00 €
2128	PLAYGONES	DV18855 GAGNER DU TERRAIN	34 007,00 €
21838	NAWAN	(1511) SYSTEME POINT A POINT - UNITES DE LIAISON	502,00 €
21318	ENGIE SOLUTIONS	(11) (1917) CP22120004 TX RESEAU EAU DOUCHES CHARMILLES	20 004,00 €
21533	ORANGE	(62) (1710) CP22100070 - ADDUCTION RESEAUX TELEPHONE - PUP BILAN	1 250,00 €
21533	ALLEZ ET CIE ORADOUR	(65) (1707) CP22100072 - EXTENSION RESEAUX CABLES - PUP BILAN	5 641,00 €
21538	CC POL ASSAINISSEMENT	(63) (1709) CP22100069 BRANCHEMENT EU - PUP BILAN	2 600,00 €
21538	LABBE TP SARL	(64) (1708) CP22100051 EXTENSION RESEAU EU ET AMENAGEMENT - PUP BILAN	2 359,00 €
21538	CC POL EAU	(66) (1706) CP22100056 - EXTENSION BRANCHEMENT AEP - PUP BILAN	4 000,00 €
2138	PFRIMMER PERE ET FILS SARL	(1159) CP23080013 TX ELECTRIQUE 12 PLACE GUY MICQUET	5 398,00 €
21828	UGAP	(1598) ACHAT RENAULT CAPTUR POLICE MUNICIPALE BON CF23110169	22 160,00 €
		<b>Sous Total chapitre 21</b>	<b>261 860,00 €</b>

2313	SNEE	LOT 6 ELECTRICITE ECOLE DE GLANE	13 504,00 €
2313	SUN ENVIRONNEMENT	LOT 8 NETTOYAGE TRAVAUX ECOLE DE GLANE	5 628,00 €
2313	CAMP R ETABLISSEMENT	LOT 7 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE TRAVAUX ECOLE DE GLANE	16 560,00 €
2313	LTD SARL	LOT 5 PLATRERIE FAUX PLAFOND MENUISERIES INT BOIS SOLS SOUPLES FAIENCES PEINTURE ECOLE DE GLANE	149 447,00 €
2313	DELAGE MENUISERIES	LOT 4 MENUISERIES EXTERIEURES PVC ECOLE DE GLANE	11 835,00 €
2313	JFC RAVALEMENT SARL	LOT 3 RAVALEMENT TRAVAUX ECOLE DE GLANE	8 033,00 €
2313	JANET SARL	LOT 2 CHARPENTE ET COUVERTURE TRAVAUX ECOLE DE GLANE	51 976,00 €
2313	SODECO	LOT 1 DEMOLITION-DESAMIANTAGE TRAVAUX ECOLE DE GLANE	68 557,00 €
2313	CABINET DUBOC	CP24070066 MISSION SPS SUITE INCENDIE ECOLE DE GLANE	1 920,00 €
2316	EVEHA	(19) (1906) Sondages et relevés archéologiques dans le cloître de la collégiale Saint-Junien	46 724,00 €
2313	HEMIS AMO SARL	(58) (1716) Mission AMO : étude de faisabilité technique et financière projet de réhabilitation de l'école République	8 697,00 €
2313	INGEPOLE	(1590) MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE ET REFECTION SONORISATION COLLEGIALE MOE	25 800,00 €
2313	SEHV	(1594) DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC	810,00 €
2315	CMC AMENAGEMENTS PAYSAGERS	VEGETALISATION DU CENTRE VILLE DE SAINT JUNIEN LOT N°2	21 538,00 €
2315	IGEO VINCENT	CP24110061 PLAN TOPOGRAPHIQUE AMENAGEMENT RUE ROUX	1 476,00 €
2315	IGEO VINCENT	CP24110062 PLAN PROJETS DE L'AMENAGEMENT DE LA RUE DU DOCTEUR ROUX	6 564,00 €
2315	CMC TRAVAUX PUBLICS	TRAVAUX RUE PAUL VAILLANT COUTURIER	451 555,00 €
2315	CMC TRAVAUX PUBLICS	VEGETALISATION DU CENTRE VILLE DE ST JUNIEN LOT N°1 VRD ET PORTIQUE (sous traitant)	15 000,00 €
2315	CMC AMENAGEMENTS PAYSAGERS	VEGETALISATION DU CENTRE VILLE DE ST JUNIEN LOT N°1 VRD ET PORTIQUE	30 266,00 €
2315	IGEO VINCENT	(3) (1999) ASSISTANCE TECHNIQUE - FONTBONNE	10 000,00 €
2315	EUROVIA CMC TP	(13) (1914) CP22110057 TX VOIRIE 2022 - JOLIOT CURIE	1 997,00 €
2315	EUROVIA CMC TP	(67) (1622) CP22100026 - TRAVAUX VOIRIE 2022	65 256,00 €
2315	EUROVIA CMC TP	(69) (1620) CP22100036 - TRAVAUX VOIRIE 2022 RUE PERUCAUD	15 471,00 €
2315	CABINET VINCENT	(79) (49) (38) CP19070042 Mission MOE assainissement site Corot	5 088,00 €
2315	EUROVIA CMC TP	(80) (45) (258) CP20100048 2020-09 VOIRIE 2020 CIMETIERE	4 068,00 €
2315	EUROVIA CMC TP	(86) (24) (1352) CP21090036 TX VOIRIE 2021 AVENUE LEONTINE VIGNERIE	8 742,00 €
2315	PINAUD SERGE	(1162) CP23080019 REALISATION ASSAINISSEMENT AUTONOME BASE NAUTIQUE MOULIN BRICE	2 400,00 €
2315	PINAUD SERGE	CP24110055 CREATION D'UN SQUARE AUX ABORDS DE LA COLLEGIALE	47 762,00 €
2316	BLANCHON	CP24110049 TRAVAUX ENTRETIEN SUR LA TOITURE COLLEGIALE	44 987,00 €
2312	ART DAN	Rénovation d'un terrain de sport synthétique	808,00 €
2312	LABOSPORT	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE TECHNIQUE POUR LA RENOVATION D'UN TERRAIN DE SPORT SYNTHETIQUE	4 762,00 €
		<b>Sous Total chapitre 23</b>	<b>1 147 231,00 €</b>
		<b>TOTAL RESTES A REALISER DEPENSES</b>	<b>1 514 006,00 €</b>

# Recettes

Article	Tiers	Objet	Montant
1321	AGENCE NATIONALE DU SPORT	REHABILITATION TERRAIN SYNTHETIQUE	50 000,00 €
1321	AGENCE NATIONALE DU SPORT	SUBVENTION STATION FITNESS ARRETE DU 21/11/2023	35 526,00 €
1321	AGENCE NATIONALE DU SPORT	(378) SOLDE RELAMPING EQUIPEMENTS SPORTIFS	150 500,00 €
1312	REGION NOUVELLE AQUITAINE	RENOVATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE ARRETE DU 30/08/2024	150 000,00 €
13461	ETAT	DETR REHABILITATION TERRAIN SYNTHETIQUE DU 27/03/2024	130 225,00 €
13461	ETAT	(377) SOLDE DETR AMELIORATION THERMIQUE HOTEL DE VILLE	5 726,00 €
1323	CONSEIL DEPARTEMENTAL HV	CTD TERRAIN SYNTHETIQUE ARRETE DU 05/07/2024	56 000,00 €
1323	CONSEIL DEPARTEMENTAL HV	CTD STATION FITNESS ARRETE DU 03/07/2024	7 032,00 €
1323	CONSEIL DEPARTEMENTAL HV	(1) (691) GRVC 2022 REFECTON TROTTOIRS	45 000,00 €
		<b>Total chapitre 13</b>	<b>630 009,00 €</b>
		<b>TOTAL RESTES A REALISER RECETTES</b>	<b>630 009,00 €</b>

## 7 - Maquette et prospective du budget prévisionnel 2025



FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

Ce projet de budget primitif a été construit dans un contexte de grande incertitude, sans budget encore adopté par l'Etat. Les partis pris ont été les suivants :

- ❖ **fiscalité constante**, mais avec une **évolution de 1,7 % des bases** (PLF 2025 mais en attente des confirmations de la DDFIP);
- ❖ en l'absence d'information et a fortiori de notifications : dotations de l'Etat identiques à 2024, attributions de compensation en baisse de 180 k€ par rapport à 2024 car solde du FPIC de 2018 pris en compte pour le calcul;
- ❖ baisse de la **DCRTP de - 17 %** (PLF 2025);
- ❖ **dotations de la CAF** au niveau de 2023 (- 200 k€ par rapport à 2024)
- ❖ **taxe sur l'électricité** 190 k€ au lieu de 355 k€ en 2024 (accise en baisse par rapport à 2024)
- ❖ charges à caractère général (**chapitre 011**) évaluées assez largement
- ❖ **fonds d'amorçage** pas prévu pour 2025;
- ❖ **charges de personnel évaluées au contraire de manière assez juste**, notamment sur la partie des remplacements. Inscriptions budgétaires qui intègrent la prise en charge à 100 % de la PSC
- ❖ remboursements de l'assurance liés aux travaux de l'école de Glane non inscrits.

	CA 2024	DOB 2025
<b>Fonds de roulement début d'exercice</b>	<b>5 605</b>	<b>5 265</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Produits des services (70)	951	891
Impôts et taxes (73)	13 003	12 820
<i>dont contributions directes (TF + TH) (73111)</i>	8 200	8 439
<i>dont attributions de compensation (73211)</i>	3 290	3 107
<i>dont FNGIR (73221)</i>	562	562
<i>dont taxe électricité (73218)</i>	355	190
Dotations et participations (74)	2 474	2 145
<i>dont DGF (74111)</i>	403	400
<i>dont DSU (741123)</i>	232	210
<i>dont CAF (7478222)</i>	915	740
<i>dont DCRTP (748312)</i>	275	229
Autres produits de gestion courante (75)	386	150
Atténuations de charges (013)	121	50
Reprises sur provisions (78)	54	33
Opérations d'ordre - travaux en régie (042)	8	8
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT (A)</b>	<b>16 997</b>	<b>16 097</b>
Charges à caractère général (011)	3 746	4 049
Charges de personnel (012)	9 661	10 110
Autres charges de gestion courantes (65)	1 173	1 163
Atténuations de produits FPIC (014)		
Autres (66 hors 66111, 68, 022)	43	94
Dotation aux amortissements (042)	890	843
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT (B)</b>	<b>15 513</b>	<b>16 259</b>
<b>EXCEDENT BRUT COURANT (A) - (B) = ©</b>	<b>1 484</b>	<b>- 162</b>

Ce budget 2025 permettra de poursuivre les redéploiements en termes de politiques publiques.

Parmi ces priorités, peuvent être citées :

- La réfection de l'école de Glane pour une ouverture en septembre
- La mise en œuvre de la stratégie de tranquillité publique au travers le développement des moyens sur la police municipale et la mise en place de la vidéoprotection (AMO et installation)
- L'amélioration du cadre de vie avec la renaturation du centre ville et l'entretien de l'espace public (aménagement centre bourg - végétalisation...)
- L'engagement de la ville en matière environnementale : sobriété, suite du SDIE, optimisation des espaces occupés dans les bâtiments
- Maintien du soutien aux associations
- Le maintien des équipements sportifs
- Poursuite des politiques en faveur de la jeunesse

	CA 2024	DOB 2025
Produits exceptionnels (77)	27	-
Charges exceptionnelles (67)	12	20
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (D)</b>	<b>15</b>	<b>- 20</b>
<b>EPARGNE DE GESTION E = (C) + (D)</b>	<b>1 499</b>	<b>- 182</b>
Intérêts de la dette (66111) (F)	151	128
<b>EPARGNE BRUTE G = E - F</b>	<b>1 348</b>	<b>- 310</b>
Capital de la dette (K)	648	640
<b>EPARGNE NETTE (G) - (K)</b>	<b>700</b>	<b>- 950</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Epargne nette (autofinancement)	700	- 950
FCTVA / dotations-participations (10)	195	363
Subventions d'investissement	289	810
<i>dont RAR</i>		630
Dotations aux amortissement	890	843
Autres		27
<b>FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 074</b>	<b>1 093</b>
Dépenses d'équipement directes	2 406	3 800
<i>dont RAR</i>		1 514
Dépenses d'équipement indirectes (13)		
Autres	8	8
<b>DEPENSES (HORS ANNUITE EN CAPITAL)</b>	<b>2 414</b>	<b>3 808</b>
Emprunt		
<b>Variation du FDR (résultat de l'exercice)</b>	<b>- 340</b>	<b>- 2 715</b>
<b>Fonds de roulement fin d'exercice</b>	<b>5 265</b>	<b>2 550</b>

# LEXIQUE

- **DGF** : dotation globale de fonctionnement
- **CGI** : code général des impôts
- **RFR** : revenu fiscal de référence
- **EPCI** : Etablissement public de coopération intercommunale
- **CNT** : conférence nationale des territoires
- **LF** : loi de finances
- **DUCSTP** : dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
- **FDPTP** : Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle
- **DCRTP** : dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle
- **GEMAPI** : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- **DSU** : dotation de solidarité urbaine
- **DETR** : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- **FPU** : Fiscalité professionnelle unique
- **FPIC** : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
- **DSIL** : dotation de soutien à l'investissement local
- **FCTVA** : fonds de compensation pour la TVA
- **ETP** : équivalent temps plein